

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Paris	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 FÉVRIER

## CONFÉRENCE ROYALISTE

Une conférence royaliste a eu lieu à Paris, à l'avenue Rapp, sous la présidence de M. Lebreton, sénateur de la Mayenne, et a fait un heureux contraste avec les autres réunions publiques qui avaient lieu ce même soir à Paris.

Tandis qu'à Neuilly les républicains recommençaient leurs pugilats et se traitaient mutuellement d'assassins, de vendus, de voleurs, venaient laver leur linge sale, très sale, à grand renfort de casse-têtes en guise de battoirs jusque sur les bancs de la grande avenue de Neuilly, les conservateurs, bien que n'appartenant pas tous à la même nuance d'opinion, écoutaient avec une grande et courtoise attention M. Calla qui rappelait les mémorables instructions de Monsieur le Comte de Paris sur la liberté d'association et montrait avec quelle sagesse le Prince voulait réglementer cette liberté pour qu'elle ait réellement toute sa portée utile. En passant, M. Calla fait remarquer que Monsieur le Comte de Paris envisage la protection sociale comme la principale fonction du pouvoir, et, aux applaudissements de ses auditeurs, il démontre que l'oppression sociale est le dogme du gouvernement républicain. Le moment était opportun pour faire cette démonstration.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour la liberté d'association ? a dit l'orateur.

M. Calla fait l'historique des satisfactions déjà obtenues, satisfactions bien insuffisantes, car la loi sur les syndicats professionnels ne donne la liberté que dans un but déterminé et pour des produits déterminés. Pour rendre les services qu'on est en droit d'en attendre, la liberté d'association doit être beaucoup plus large.

L'orateur développe avec beaucoup d'éloquence les avantages de la liberté d'association comme la comprend Monsieur le Comte de Paris ; il fait appel à l'union de tous les conservateurs, de tous les honnêtes gens, pour entreprendre courageusement la lutte décisive contre la République, sous laquelle sont violées toutes les libertés ; enfin, il répudie hautement la politique de courte-paille mise en avant par certains conservateurs sous le nom de solutionnisme :

« La solution, nous la connaissons nous autres, c'est le Roi. Les solutionnistes sont des nihilistes, qui ne croient à rien ; nous, nous croyons à la France, à Dieu, au Peuple et au Roi. »

Après avoir rappelé quelques anecdotes historiques très applaudies par les assistants, M. Calla termine sa conférence par une magnifique péroraison, qui lui est inspirée par la scène du château de Chinon, tirée du beau drame de M. Barbier sur *Jeanne d'Arc*.

« Un jour, dit-il, une nouvelle Jeanne d'Arc, la démocratie, écartera tous les faux serviteurs de la France et, se dirigeant vers le comte de Paris, lui dira : C'est vous qui êtes l'élu, c'est vous qui êtes le Roi ! »

Des salves d'applaudissements éclatent de toutes parts et un succès bien mérité est fait à l'éloquent conférencier. L'assistance entière s'associe aux remerciements qui lui sont adressés en fort bons termes par M. Roger Lambelin, l'un des organisateurs de la réunion dont M. Calla a rappelé au cours de sa conférence les brillants services militaires au Tonkin ; puis M. le sénateur Le Breton propose à l'assemblée, qui le vote à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'il est de droit naturel pour les citoyens d'un même pays de pouvoir s'associer pour la défense de leurs intérêts communs :

» Considérant que l'exercice de ce droit est surtout nécessaire pour protéger les minorités et garantir les intérêts permanents du pays ;

» Les royalistes, réunis le 31 janvier à la salle de l'avenue Rapp, émettent le vœu que le droit d'association soit reconnu et garanti par la législation française. »

Comparez la réunion de Neuilly et la réunion de l'avenue Rapp. Opposez les paroles de M. Calla à celles des Ternisien, des Peyrolles, des Paulin Méry, et dites de quel côté a été le souci de l'avenir de la démocratie et de la liberté.

## A LA CHAMBRE

Séance d'hier lundi. — Il s'en est passé de belles dans l'arrondissement de Toulouse. Constans et Calvinhac, opportunistes et radicaux, s'étaient partagé, on le sait, la ville de Clémence Isaure et de feu Duportal. A Constans la première circonscription ; à Calvinhac la deuxième. L'alliance avait été conclue sur ces bases.

Comment ces républicains en foire ont opéré sur les grands chemins du suffrage universel, les révélations portées, hier, à la tribune par M. Le Provost de Launay peuvent en donner une légère idée. Faux, grattage des procès-verbaux électoraux, effacements par le chlore, falsification dans la répartition des votes, et autres procédés très en honneur chez le héros du baigne, ont été pratiqués avec un cynisme inouï. Et ces infamies ont été accomplies sous la haute protection de M. le préfet et de M. le maire.

Il n'a été question hier que des faits intéressants la prétendue élection du citoyen Calvinhac, seule en cause dans le débat. Mais il est permis de croire que le zèle des faussaires s'est exercé avec une énergie au moins égale en faveur de M. le ministre de l'intérieur. Cela nous fait regretter que la Droite ait cru devoir laisser valider sans contestation l'élection de M. Constans.

Il va sans dire que le préfet a fait les plus louables efforts pour cacher les fraudes commises et que le parquet a su trouver d'ingénieux prétextes pour refuser d'en poursuivre les auteurs.

Répondant à M. Le Provost de Launay, M. Constans s'est uniquement attaché à défendre le préfet de la Haute-Garonne, un fonctionnaire

honnête, incapable d'offenser le suffrage universel et de protéger des fraudeurs électoraux.

Mais, en dépit de son impudence, le copain de Calvinhac n'a convaincu personne. Les pièces accusatrices étaient là sous le nez de la Chambre. Elles parlaient si haut que M. le ministre n'a pu s'empêcher d'en éprouver quelque embarras. Il a bafouillé d'une façon lamentable. Et lorsque, appréciant les infamies dénoncées, il les a appelées des « naïvetés », nous avons entendu sur les bancs opportunistes des murmures qui signifiaient : Maladroit !

Aucun applaudissement n'a soutenu la parole de M. Constans. Le ministre a regagné son banc au milieu d'un silence glacial. Ses amis eux-mêmes semblaient furieux de sa maladresse. Inutile d'ajouter que Tirard, Rouvier, Ribot et Méline étaient inondés d'une douce joie.

La conclusion du débat a été ajournée jusqu'à samedi, jour où la Chambre statuera sur l'élection de M. Calvinhac et sur la demande d'ouverture d'une information judiciaire présentée par M. Le Provost de Launay. Aujourd'hui, l'Opposition conservatrice a levé un coin du voile qui cache les turpitudes électorales des farouches vengeurs du suffrage universel.

On voit quel excellent résultat elle a déjà obtenu et l'on ne peut que déplorer qu'au lieu de se laisser décimer en silence, elle n'ait pas, dès le premier jour, dénoncé au pays les infamies auxquelles les invalideurs ont dû le plus clair de leurs succès électoraux.

## INFORMATIONS

### LE RÉGIME DES INTERPELLATIONS

La commission du règlement de la Chambre vient de rejeter la proposition de M. Raynal tendant à réserver un jour par semaine aux interpellations.

### LA PROPOSITION REINACH

La même commission a également rejeté la proposition de M. Reinach, portant qu'en cas de rébellion, le député exclu temporairement ne pourrait plus assister aux séances de la Chambre pendant toute la durée de la session.

Elle a seulement décidé d'assimiler la rébellion à la récidive, c'est-à-dire que tout député exclu temporairement qui refusera de quitter la salle des séances, ne pourra pas assister aux trente premières séances qui suivront.

### LE BANQUET DES EMPLOYÉS DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Les employés des postes, des télégraphes et des téléphones de Paris ont organisé un « punch de la délivrance » pour célébrer le départ de M. Coulon, leur directeur général.

Tous les bureaux s'étaient fait représenter.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« Les employés félicitent le gouvernement de les avoir enfin débarrassés d'un directeur général impopulaire qui a désorganisé tous les services et semé le découragement parmi le personnel, envoient à M. de Selves un salut de

bienvenue, convaincus que le nouveau directeur général, malgré la tâche ardue qui lui incombe, saura reconnaître les droits acquis autrement que par des circulaires et rétablira dans l'administration le règne de l'équité, de l'égalité et de la justice. »

### LES ANGLAIS NOS AMIS

Un incident qui pouvait avoir des suites graves s'est produit à Melbourne, au passage de l'*Océanien*. Pendant l'escale, l'équipage d'un voilier anglais, composé de quatorze hommes, a attendu le soir, sur le quai, le moment où les marins français regagnaient leur bord ; ils sont tombés sur eux à bras raccourcis et en ont blessé plusieurs. Les matelots de l'*Océanien* voulaient immédiatement courir venger leurs camarades ; l'état-major eût grand-peine à les retenir. Après enquête, le capitaine Poydenot a exigé des excuses de la part du capitaine anglais, qui a débarqué tout son équipage.

### LES CRIQUETS EN ALGÉRIE

L'invasion des criquets en Algérie et en Tunisie menace, paraît-il, d'être plus terrible que jamais cette année. La douceur exceptionnelle de la température a motivé des éclosions précoces et, dans la province de Constantine notamment, on constate déjà la présence de ces insectes.

Le gouverneur général de l'Algérie et la Régence ont pris des mesures pour que l'on commence dès la ponte la destruction des œufs, comme on l'a fait en 1888 et en 1889.

## ÉTRANGER

### AFRIQUE. — On lit dans le Temps :

« On sait que le docteur Bayol, lieutenant-gouverneur des rivières du Sud, est rentré à Kotonou, venant de remplir une mission au Dahomey. Le roi du Dahomey — Glété, dont on a appris la mort depuis peu — lui a remis une lettre pour le Président de la République, dans laquelle ce souverain réclame contre l'établissement ou le protectorat de la France sur des pays soumis, dit-il, à son autorité.

» Il se plaint aussi de prétendues agressions de nos troupes et de nos navires contre ses sujets, et affirme que les difficultés qui se sont élevées entre le Dahomey et la France « tiennent uniquement à ce qu'il n'y a plus de roi » en France.

» Il conseille en terminant, au chef des Français de rappeler « l'héritier des souverains » légitimes ».

Il raisonne bien, ce sauvage.

### LA VRAIE MISSION DE STANLEY

La *Gazette de Cologne* donne une toute nouvelle version sur le but de l'expédition Stanley, qui avait été organisée par le Comité anglais, soi-disant pour la délivrance d'Emin-Pacha :

« Stanley, dit le journal rhénan, ne devait pas ramener Emin-Pacha à la côte, mais il devait obtenir de lui la cession de la province

équatoriale à la Compagnie britannique de l'Ouest africain.

» Ensuite, renforcé des troupes d'Emin, il devait assurer aussi à la Compagnie la possession de l'Ouganda, ce qui équivaldrait à la possession de tout le Victoria-Nyanza, et après cette enquête il devait établir entre ce lac et Monbassa une route nouvelle pour les caravanes avec plusieurs stations fortifiées. Il devait enfin escorter jusqu'à la côte les grandes quantités d'ivoire réunies par Emin et enrôler ensuite des Soudanais pour le service de la Compagnie anglaise. »

M. Stanley, ajoute la *Gazette de Cologne*, n'a pu remplir cette mission et a dû finalement l'abandonner, parce que son expédition arriva auprès d'Emin-Pacha complètement épuisée, et que ce dernier ne put lui fournir que des munitions tout à fait insuffisantes.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 février 1890.

Le marché ouvre en reprise sur samedi, mais en clôture les bonnes tendances ne persistent pas. Le 3 0/0 finit à 87.65 ; le 4 1/2 0/0 ex-coupon cote 105.87.

Le Crédit Foncier se maintient à 4,300. Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 se négocient à 472 et tout porte à croire que ce prix sera dépassé.

La Banque de Paris ferme à 790. Il se produit sur les fonds Brésiliens une reprise très sensible dont profite la Banque Nationale qui reprend de 565 à 570.

La Banque d'Escompte est tenue à 318. Le Crédit Lyonnais à 722.50.

Rappelons que la Société Générale et le Crédit Industriel émettent le 4 février 61,617 obligations 3 0/0 des Chemins de fer du Sud de la France, garantie par l'Etat et les départements. Le prix d'émission est fixé à 378 francs. Il n'est applicable qu'à ceux qui échelonnent leurs versements du 4 février au 3 juin. Le prix change pour les souscripteurs qui se libéreront à la répartition. Ils recevront un titre définitif au prix de 384 francs, mais muni du coupon semestriel échéant le 15 avril.

Le Panama vaut 76.25. Les actions de la compagnie des Cuivres et Soufres de Pignerol se traitent en banque à 27.50.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 395.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel. Tous les renseignements sont envoyés franco sur simple demande.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Par décret du Président de la République, le général de Négrier, commandant le 11<sup>e</sup> corps à Nantes, remplace, au commandement du 7<sup>e</sup> corps à Besançon, M. le général Logerot,

atteint par la limite d'âge et placé dans le cadre de réserve.

Par le même décret, M. le général Fay, commandant la 4<sup>e</sup> division d'infanterie et les subdivisions de Compiègne, de Soissons et de Laon, est nommé commandant du 11<sup>e</sup> corps à Nantes.

#### LE RECRUTEMENT DE SAINT-CYR

Le ministre de la guerre a fixé au 23 juin l'ouverture du concours d'admission à Saint-Cyr.

En raison de l'application du service de trois ans, on s'attend que 3,000 candidats se présentent pour les 500 places d'élèves à l'Ecole spéciale militaire.

Disons à ce sujet qu'il n'est nullement question d'imposer aux futurs officiers l'obligation de servir pendant dix ans dans l'armée active. L'autorité militaire se préoccupe d'autant moins d'apporter des entraves aux démissions éventuelles, que les jeunes officiers quittant volontairement le cadre permanent, entrent dans celui des officiers de réserve où ils constituent un élément excellent.

Pour éviter la caserne, beaucoup de familles vont diriger leurs fils vers Saint-Cyr et imposeront à leurs enfants deux ans d'école et un an de régiment, quitte à les faire démissionner ensuite. Le résultat du service obligatoire sera très apprécié dans les régiments ; les sous-lieutenants démissionnaires provenant de Saint-Cyr seront autrement aptes à commander que s'ils avaient passé trois ans de réserve, comme simples soldats ou gradés subalternes.

#### SIMULACRE DE SIÈGE

Pendant que les grandes manœuvres habituelles auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> corps, on exécutera au 6<sup>e</sup> corps le simulacre du siège d'Epinal.

« On fera particulièrement fonctionner, dit la *France*, les batteries mobiles circulant sur rail. »

Evidemment, il est fort intéressant d'étudier par avance toutes les opérations qui arriveraient en cas de guerre ; mais quelques-uns, l'*Avenir militaire* entre autres, blâment ces manœuvres de siège pour les raisons suivantes :

« Les Allemands — est-il nécessaire de le dire ? — ont le plus grand intérêt à s'emparer d'Epinal dès le début de la guerre, et ce n'est un secret pour personne que leurs officiers ont d'ores et déjà fait la reconnaissance des emplacements sur lesquels ils établiraient leurs batteries d'attaque.

» Faire le simulacre du siège de la place, c'est tout simplement leur fournir les moyens de contrôler ces reconnaissances, et de s'assurer de l'exactitude de leur plan d'attaque.

» Ils ne manqueront pas d'avoir des agents

dans la ville et dans les cantonnements, et ce sera chose facile pour eux que de recueillir tous les renseignements dont ils ont besoin. »

C'est à l'état-major du général de Miribel qu'il appartient, par une surveillance rigoureuse, d'éviter ce danger, aussi bien connu de nos officiers que de notre confrère.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

##### INSTRUCTION PRIMAIRE

Le *Journal officiel* publie le tableau des indemnités de résidence dues au personnel de l'enseignement primaire à la charge de l'Etat et des communes. Ces indemnités varient suivant l'importance de la population des communes, réparties en neuf séries.

Dans le département de Maine-et-Loire, les communes sont classées comme suit :

1<sup>re</sup> série. — Chalonnnes-sur-Loire. — Le Louroux-Béconnais. — Bécon. — Les Ponts-de-Cé. — Saint-Georges-sur-Loire. — Thouarcé. — Tiercé. — Beaufort. — Durtal. — Longué. — Seiches. — Beaupréau. — Gesté. — Jallais. — Le May-sur-Evre. — Champtoceaux. — Maulévrier. — Trémentines. — Montfaucon. — Saint-Macaire. — Montrevault. — Saint-Florent-le-Vieil. — Montjean. — Douces. — Gennes. — Montreuil-Bellay. — Bagneux. — Vihiers. — Candé. — Châteauneuf-sur-Sarthe. — Le Lion-d'Angers. — Pouancé. — Segré. — Ecoles supérieures, 100 fr. Ecoles de moins de trois classes, 50 fr. Stagiaires, 25 fr.

2<sup>e</sup> série. — Baugé, Chemillé, Doué. 200 fr., 400 fr., 50 fr.

4<sup>e</sup> série. — Cholet, Saumur. 400 fr., 200 fr., 400 fr.

7<sup>e</sup> série. — Angers. 700 fr., 350 fr., 175 fr.

##### M. MARTIN DE WITKOWSKI

Nous avons parlé dernièrement du concert Piedeleu. Ce concert annuel a été donné à Nantes vendredi dernier.

Au programme nous avons remarqué un Menuet et une Sarabande de M. Martin de Witkowski, officier de cavalerie à Saumur.

Voici en quels termes l'*Union bretonne* parle des œuvres de M. Martin :

« L'orchestre a joué avec beaucoup de délicatesse les deux œuvres de M. Martin de Witkowski. Le *Menuet*, dans sa forme archaïque, est très gracieux et plein de distinction ; la *Sarabande* est plus fouillée et développée avec une science bien inattendue chez un jeune officier de cavalerie, qui ne fait de la composition qu'à ses moments perdus.

» Ces deux œuvres de début sont très personnelles ; leur valeur est certaine. On sent

que le compositeur sait manier l'orchestre avec une entente qui assure l'avenir de ses compositions futures. »

Nous sommes très heureux d'enregistrer les succès de M. Martin. Jeune, plein d'entrain et de verve, M. Martin promet d'être un compositeur de haut mérite dans notre fin de siècle. Ajoutons que nous tenons de source certaine que d'ici peu il figurera au programme de l'Association artistique d'Angers.

CHOLET. — On lit dans l'*Intérêt Public* de samedi :

« Au moment de mettre sous presse, une nouvelle bien douloureuse nous arrive : M. Adolphe Boutiller de Saint-André, banquier à Cholet, vient de rendre le dernier soupir, après quelques jours de maladie. Cette mort prématurée plonge dans la désolation une des plus anciennes et des plus honorables familles de notre ville, et frappe bien cruellement les nombreux amis de M. de Saint-André, qui était très connu et très aimé. »

##### LE CRIME DE CHANÇAY

Nous lisons dans le *Messager d'Indre-et-Loire* :

« Il devient de moins en moins probable, malgré les assertions de certains de nos confrères, qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue contre le meunier Pelletier qui, tout au contraire, sera vraisemblablement traduit devant les prochaines assises.

» Nous avons parlé au début de l'instruction des constatations faites par M. le docteur Barnsby sur certain vêtement de l'accusé où la justice avait relevé des traces de sang.

» Voici de nouveaux renseignements à cet égard :

» Un des fils de Pelletier fait à Poitiers son service militaire.

» Le Parquet ayant trouvé chez Pelletier père un gilet couvert de sang lui demanda à qui il appartenait.

» Pelletier répondit qu'il était à son fils en garnison à Poitiers.

» Le fait a été reconnu exact.

» Mais l'instruction a établi que Pelletier portait fréquemment les vêtements de son fils.

» Interrogé sur la nature du sang trouvé sur le gilet en question, l'inculpé a répondu que ces taches provenaient du sang d'un lapin tué par lui à la chasse.

» Malheureusement pour Pelletier, les conclusions de M. le professeur Barnsby, lui donnent, sur ce point, un démenti complet.

» L'analyse chimique, à laquelle on vient de se livrer, a en effet démontré que le sang, dont le gilet est souillé, est du sang humain.

» Autre détail : le lendemain de son arrestation, on a fait déshabiller Pelletier devant M. le juge d'instruction.

2 Feuilleton de l'Écho-Saumurais.

## LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Il était temps de se séparer, car les chants s'éloignaient... Malgré cela, il continuait à tenir la main de l'enfant.

— Et à la maison, comment va votre mère ?

— Mal, dit-elle en détournant la tête.

Il y eut un silence.

Le conscrit, obligé de partir, se pencha, d'un geste rapide, pour saisir la fillette dans ses bras et l'embrasser. Mais celle-ci, plus lestement encore, d'un bond que lui aurait envié sa chèvre, se trouva de l'autre côté du bloc, rouge de colère et un peu confuse... Bientôt, voyant la figure déconfite de son ancien camarade, l'enfant s'adoucissait ; alors, avec un rire moqueur, prenant à sa ceinture la branche de thym sauvage, elle la lui jeta en s'enfuyant.

Pendant ce temps, la vache, profitant de l'inattention de ses deux gardiens, s'était écartée ; Séverine, précédée du chien, courut à sa recherche sur le versant voisin.

Le jeune homme, resté seul, demeura un instant immobile... Enfin, connaissant l'humeur fantasque de la jeune fille, il se décida à prendre le sentier qui conduisait à la route, non sans avoir ramassé le brin de Marjolaine et lancé à l'écho un reproche pour adieu.

Au même instant, Ruftaud ramenait la vache-gabonde.

Le soleil allait disparaître.

De retour au pied du rocher, la fillette regarda pendant quelques instants son compagnon d'enfance disparaître et reparaitre tour à tour, à travers les buissons de genévriers et les fragments de roches... elle le vit déboucher sur la route, marcher à pas pressés pour rejoindre le conscrits dont on entendait encore les voix dans le lointain ; puis, s'évanouir dans les premières brumes.

Séverine s'appuya au roc...

Quelque chose de doux et de poignant à la fois se passait dans son cœur.

L'adolescente, nature fière et pure, ne pouvait comprendre les mouvements tumultueux qui l'agitaient, mais elle sentait...

Jusqu'alors, Sulpice Landry avait été pour elle un bon camarade, un ami, sur lequel elle pouvait compter pour la tirer d'embarras dans

les frasques où se complaisait son caractère aventureux, rien de plus...

Aujourd'hui, pour la première fois, son jeune cœur s'éveillait à un sentiment inconnu... mais ce n'était pas à l'heure des aubes printanières, ensoleillées et charmantes, aux sèves remplies de promesses ; non, c'était dans un mélancolique crépuscule d'automne, assombri des tristesses d'un départ et du lourd poids de l'inquiétude filiale.

Deux larmes roulèrent sur ses joues, deux autres remplirent ses yeux... L'enfant n'abaissa pas les paupières, laissant les unes et les autres se sécher au vent du soir...

L'heure marchait, il fallut rappeler Ruftaud.

La jeune fille s'empara d'un lourd paquet d'herbes, qu'à l'aide d'un bois recourbé en croc elle plaça sur ses épaules, et se disposa à descendre.

Le chien ayant ramené les deux bêtes près du sentier, la chèvre prit gravement les devants, en vrai chef de file ; la vache suivit.

Le chemin était raide, bien qu'il contourât de temps à autre le fragment de pierre dure ou le buisson.

Des lueurs orangées éclairaient tout l'Occi-

dent. Les parfums sauvages devenaient plus forts, plus pénétrants, une moiteur délicate remplissait l'atmosphère... Mais Séverine, ayant hâte de rentrer, ne s'attarda ni dans la contemplation, ni dans la rêverie.

Arrivés à la route, les animaux la traversèrent ; ensuite, ils s'engagèrent, sans hésitation, sur la passerelle de la rivière.

Une sente les conduisit vers une maison que l'on apercevait à cent pas.

Un simple rez-de-chaussée, couvert en tuiles.

Cependant, à travers les feuilles rongées de la vigne, on découvrait le coin de fenêtre d'une mansarde.

Bâtie en pierres grises, agrémentée de feuillages, la construction avait bonne apparence.

Nulle trace du désordre si fréquent à la campagne ne blessait le regard. Au contraire, de beaux poiriers encadraient la façade, et un banc de bois, égayé par les roses, invitait au repos.

Le jardin, de moyenne grandeur, entouré d'une légère palissade, renfermait les derniers légumes de la saison ; tandis que plusieurs touffes de chrysanthèmes et d'asters fleurissaient les étroites plates-bandes dérochées à

» De fortes raies rougeâtres ont été remarquées sur le devant de ses deux jambes, près des genoux.

» On eût dit des empreintes, des éraflures laissées sur la peau par une masse qui avait dû être fortement appuyée sur les endroits où l'on remarquait les cicatrices.

» De pareilles éraflures ont été remarquées aux mêmes endroits, sur le pantalon que portait Pelletier le jour du crime.

» Ce n'est pas tout.

» La Justice, pour s'assurer si les empreintes qu'elle avait remarquées sur les cuisses de Pelletier pouvaient provenir de la charge produite par le transport du coffre-fort de Château-Gaillard dans le local du pressoir où il a été retrouvé, a fait procéder à une sorte d'expérience *in anima vili*.

» M. le juge d'instruction fit transporter le même coffre-fort dans la même position par un gendarme. L'expérience fut concluante : les mêmes barres se retrouvèrent sur les cuisses du gendarme.

» On le voit donc, de graves présomptions sont relevées contre l'inculpé qui, d'ailleurs, continue à nier toute participation au double assassinat de Château-Gaillard. »

**POITIERS.** — Le ministre de la guerre a chargé M. le médecin-inspecteur Dujardin-Beaumez de se rendre à Poitiers pour y rechercher les causes de l'épidémie de fièvre typhoïde qui a nécessité l'envoi du 33<sup>e</sup> régiment d'artillerie au camp du Ruchard.

Le Directeur du Service de santé a reconnu que l'eau bue par les soldats du 33<sup>e</sup> était contaminée par des ferments délétères. Quoique ce régiment fût indiqué par le service du génie comme alimenté avec l'eau de source, M. Dujardin-Beaumez a constaté que la caserne recevait en réalité l'eau d'une petite rivière.

Or, en amont de Poitiers, un village avait eu la fièvre typhoïde et ce village se trouvait traversé par le cours d'eau qui alimente la caserne.

**LE MANS.** — MM. Rubillard, Le Monnier et le préfet de la Sarthe sont allés hier inviter M. Tirard, président du conseil des ministres, à assister à l'inauguration de la Bourse du commerce du Mans.

M. Tirard a accepté l'invitation. Il partira dimanche matin et arrivera à 11 heures 45 au Mans.

A une heure il recevra les autorités, — à deux heures il procédera à la cérémonie d'inauguration, — à quatre heures il procédera à la distribution des récompenses aux lauréats du Conseil des Prud'hommes et de la Société d'Encouragement au travail. Cette cérémonie aura lieu au théâtre.

A six heures aura lieu le banquet.

Le ministre repartira à 11 heures 53 du soir.

#### UN COURRIER ARRÊTÉ

On écrit de Noyen à la *Sarthe*, que le courrier de nuit faisant le service des dépêches entre Malicorne et Noyen a porté une plainte à la gendarmerie de cette localité. Il dit avoir été arrêté vers 10 heures du soir, à l'entrée d'un bois taillis, entre Malicorne et Noyen, par deux individus dont l'un a cherché à lui enlever le sac contenant ses dépêches après en avoir coupé la courroie. Il dit n'avoir dû son salut qu'à sa vigueur et à l'ardeur avec laquelle il a repoussé l'attaque.

En voyant le premier agresseur fléchir sous les coups, le deuxième aurait rappelé son acolyte et tous les deux se seraient retirés, promettant au courrier de le retrouver plus tard. Une enquête éclaircira ces faits.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

*Voyages circulaires. — Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 95 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 70 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 60 fr.; 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

#### AVIS

Le Docteur ABEILLE recevra à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4, au rez-de-chaussée, les samedi et dimanche, de midi à 4 heures. Traitement spécial pour les maladies des enfants, des femmes, les vices du sang et les maladies de la peau.

Visites à domicile le samedi et le dimanche matin.

Les personnes qui avaient l'habitude de se fournir de journaux au kiosque de la place de la Bilange sont

informées que M<sup>lle</sup> HÉLOÏSE ARMENOU les leur portera désormais à domicile, sur leur demande.

#### AVIS

En raison du nombre sans cesse croissant de sa clientèle, M PILLET-BERSOULLE a l'honneur de l'informar que pour éviter tout retard dans les travaux de réparations qui lui sont confiés et pour l'exactitude de ses abonnements d'accords, il vient de s'adjointre M. LAMPE, élève de la *Maison Pleyel*.

**Pianos et Musique. — Saumur**

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 2 Février 1890.

Versements de 187 déposants (35 nouveaux), 55,665 fr. 38.

Remboursements, 61,537 fr. 14.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES L. BECKER

MERCREDI 5 Février 1890

#### Le Cabinet Piperlin

Pièce bouffe en 3 actes, de MM. Raymond et Burani.

#### LA CAGNOTTE

Pièce bouffe en 4 actes, de MM. Labiche et Delacour.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 4 février

*Coquin de Printemps*, vaudeville en 4 actes.

*Bonsoir Voisin*, opéra-comique en 1 acte.

Jeudi 6 février

*MANON*, opéra-comique en 5 actes.

#### BOURSE DE PARIS

Du 3 Février 1890

3 0/0	87 70
3 0/0 amortissable	91 90
4 1/2	105 80

#### LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

On s'est beaucoup occupé ces derniers temps de la liberté qu'on doit accorder à la presse.

Parmi ces libertés, il en est une dont la presse abuse, disait-on dernièrement devant nous; c'est la liberté de la réclame dont la suppression devrait être décidée.

N'est-il pas en effet absolument immoral de voir certains produits pharmaceutiques annoncer des cures merveilleuses, alors que ces remèdes sont notoirement dangereux ?

A ce moment, un bruit de pas retentit dans la cuisine.

— Les garçons, sans doute ? murmura une voix faible.

— Oui maman. J'y vais, ajouta-t-elle, évidemment soulagée de sortir de la chambre.

La porte à peine refermée, la malade éleva de nouveau la voix :

— Tire les rideaux, Flavie... allume la veilleuse... cette lumière me gêne.

Une personne, assise près de la fenêtre, se leva aussitôt.

Jamais rayon de soleil couchant n'illumina un profil plus suave. Des yeux gris-foncé, fort doux, éclairaient cette belle tête couronnée d'une épaisse chevelure aux ondes luisantes.

La jeune fille parut laisser tomber à regret le rideau sur la vie extérieure, mais, l'ayant fait, elle se hâta d'allumer une mèche et de la voiler sous la faïence; ensuite, s'approchant du lit :

— Voulez-vous boire, maman ?

La voix, un peu traînante, caressait.

— Je veux bien, mais ranime le feu... Il fait plus froid, n'est-ce pas ?

— C'est le soir, vous savez...

Elle s'empessa d'arranger les couvertures.

Prenons, par exemple, dans la classe des purgatifs, les pilules insolubles, les tisanes échauffantes, les capsules d'huile de ricin, répugnantes et indigestes, les grains, perles, cachets, eaux minérales nauséabondes artificiellement fabriquées avec des sels violents, etc., etc. La liste pourrait être longtemps continuée.

Une seule exception pourrait être faite en faveur des réclames du Purgatif Gérardel, on peut dire d'elles que ces réclames sont aussi bien faites que le produit est recommandable.

Ne croyez pas que nous voulions ici faire une réclame au Purgatif Gérardel et que nous allons donner le prix de ce purgatif et la manière de s'en servir. Point, ceci n'est pas notre affaire, et ceux qui voudraient se renseigner à cet égard n'ont qu'à écrire à l'inventeur, M. Gérardel, pharmacien à Sainte-Ménéhould (Marne), qui envoie, paraît-il, deux purgatifs gratuits et franco à toute personne qui lui en fait la demande. Voilà au moins un homme qui ne craint pas de faire goûter sa marchandise. Est-ce que cela n'inspire pas confiance ?

On trouve le Purgatif Gérardel à Saumur, pharmacies Normandine, Perrein, Pradeau, Closier.

Voici, à propos de l'épidémie actuelle, une citation curieuse : « Comme cet ancien philosophe qui, du haut des toits, criait à ses concitoyens : « Songe à bien élever les enfants ! », je voudrais me placer assez haut et avoir la voix assez forte pour crier à tous les infirmes : buvez de l'eau de Goudron. » Ces paroles sont de l'évêque Georges Berkley de Cloyn, en Ecosse. Elles lui avaient été inspirées par les bons effets qu'il avait retirés du Goudron pendant une épidémie. Personne n'ignore que c'est M. Guyot qui, par la Liqueur et les Capsules qui portent son nom, a rendu pratique l'usage de ce médicament. On peut rappeler utilement à ce propos que les Capsules Guyot et le Goudron Guyot — Liqueur — renferment toutes les parties balsamiques du Goudron pur, la créosote, l'acide phénique, etc., c'est-à-dire les principes essentiellement hygiéniques et réellement efficaces contre les maladies des bronches et des poumons.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

#### Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... .. (le litre)	2 fr.
Vieux... ..	2 fr. 50
Très vieux... ..	3 fr.
Très vieux supérieur... ..	3 fr. 50
Choix qualité extra... ..	4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

#### Eviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

l'utile.

Les bêtes à l'étable, Séverine entra dans une vaste cuisine, propre à faire plaisir. Le buffet en chêne, l'armoire, la table carrée, tout lui-sait.

Au fond, une alcôve, avec son lit de cotonnade rouge.

La jeune fille, après avoir remis quelque ordre dans sa toilette, se dirigea vers l'appartement voisin.

Le bruit prolongé d'une toux opiniâtre arrêta sa main qui allait lever le pêne, elle écouta... la quinte apaisée, elle ouvrit doucement.

Les rideaux de la seule fenêtre qui éclairait l'appartement, étant écartés, la lumière rouge entra en toute liberté.

La chambre, fort grande, ornée d'un papier gris à ramages, plaisait au regard. Un châle à raies couvrait la table ronde. Au milieu brillait un vase doré rempli de chrysanthèmes. Quelques gravures, dont une représentait la Vierge et l'Enfant Jésus, égayaient les murs.

Au fond, deux alcôves garnies de toile perse à fleurs fantastiques.

Sur l'un des lits se dessinait une forme d'une maigreur effrayante.

C'était une femme d'une quarantaine d'an-

nées dont le visage accusait les terribles ravages de la phtisie. Le teint jaune ne conservait aucune trace de fraîcheur. Cependant, de temps à autre, la fatigue amenait aux pommettes saillantes une rougeur fugitive. Les lèvres étaient entièrement décolorées.

Dans cette ruine, ce qui survivait d'une beauté, autrefois remarquable, c'étaient les yeux, brillant, dans leur orbite profonde, comme des diamants noirs sur lesquels retombaient de longs cils de la même couleur.

Deux étroits et sombres bandeaux sortaient d'un bonnet soigneusement tuyauté.

La survenante s'approcha du lit en silence... Lorsque la respiration de la malade devint plus régulière, elle dit lentement, à demi-voix :

— Comment allez-vous ce soir, maman ?

Puis, s'approchant, elle lui baisa doucement le front.

La phtisique ouvrit les yeux et regarda devant elle.

Apercevant l'enfant penchée à son chevet, elle remua la tête sans parler, mais son regard s'apesantit sur Séverine... et sa main désigna les bouts inégaux du fichu.

La fillette, rougissante, s'empessa de réparer l'incorrection.

Ses mouvements étaient aisés et silencieux.

Les tisons rapprochés, bientôt la flamme répandit sa joyeuse lueur dans l'appartement.

Quelques instants après, la jeune garde-malade s'avançant une tasse à la main.

La mère but... puis, sa voix enrouée murmura :

— Quand je ne serai plus là, il faudra veiller sur ta sœur, Flavie, elle n'a pas d'ordre.

— Oh! maman, ne parlez pas ainsi, je vous en prie.

— Il le faut... va souper, ajouta-t-elle après un silence, va.

Les ordres de M<sup>me</sup> Darnetal n'avaient jamais trouvé de contradiction, la jeune fille sortit, non sans avoir embrassé sa mère avec tendresse.

(A suivre.)

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE BOULITTE

Par jugement de ce Tribunal, en date du 3 février 1890, Les créanciers de la faillite du sieur Boulitte, armurier à Saumur, ont été déclarés en état d'union.

M. Doussain a été maintenu comme syndic.

(123) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE GRANDE MAISON

Avec cour, écuries, remises, dépendances diverses et vaste jardin, planté de vieux arbres, située à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n° 12, rue de la Fidélité et quai Saint-Nicolas, n° 7, occupée en dernier lieu par M<sup>me</sup> veuve DUMEST.

S'adresser, soit à MM. GENDRON, qui l'habite, soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire. (98)

A VENDRE

PRÉSENTEMENT

AUBERGE

Précédemment occupée par M<sup>me</sup> veuve DÉHON.

S'adresser, 29, rue de Poitiers.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

Rue de la Grise, n° 7.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (43)

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891,

Le Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE. (124)

Étude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE

UN ATELIER

De Maréchal-ferrant et Tailleur

BIEN ACHALANDÉ

Situé à Brézé.

S'adresser à M. PELOU, maréchal-ferrant à Brézé, ou à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire. (99)

A CÉDER

Un Établissement

DE

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> BRAC, notaire, demande petit Clerc, actif, intelligent, écrivant bien. (125)

AVIS

M. LACHAUME, Armurier, rue Nationale, 49, vient de se rendre acquéreur de tous les revolvers et leurs munitions provenant de la faillite Boulitte, et informe le public qu'il mettra en vente ces armes aux prix les plus réduits. (61)

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49, SAUMUR

GUÉRISON

Certaines et Radicales de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LÉONORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Sulfate de Cuivre

1<sup>re</sup> Marque Macclesfield 98 0/0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt : RUE DAILLÉ, SAUMUR Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1<sup>er</sup> choix, qualité irréprochable

Table listing various food items and their prices: Petits pois, Haricots verts, Asperges, Sardines à l'huile, Thon à l'huile, Homard entier, Saumon, Filets de harengs à l'huile.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Niort, Thouars, etc.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Niort, Thouars, etc.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, including stations like Nantes, Angers, Saumur, Tours, Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, including stations like Paris, Tours, Saumur, Angers, Nantes.

SAUMUR — LA FLÈCHE

Table of train schedules for Saumur - La Flèche line, including stations like Saumur, Vivy, Longué, etc.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,